PERTURBATEURS ENDOCRINIENS : 3 QUESTIONS À FRANÇOISE AUDEBERT, EXPERT TOXICOLOGUE, FEBEA

inPartager
Envoyer par mail
Imprimer

3 questions à Françoise Audebert, expert toxicologue, FEBEA

On parle de "perturbation endocrinienne" comme de quelque chose qui peut endommager le fonctionnement de notre corps, qu'en est-il vraiment ?

Commençons déjà par l'appareil endocrinien lui-même. Comment fonctionne-t-il ? Notre organisme est en permanence perturbé, déséquilibré et il a la capacité de revenir à l'équilibre grâce à des hormones qui agissent dans un sens puis dans l'autre : le système se régule. C'est ce qu'on appelle l'homéostasie. Nous vivons donc dans un état de perturbation endocrinienne permanente.

Les hormones que nous fabriquons sont des clés qui ouvrent des serrures spécifiques, les récepteurs. Il existe dans notre environnement des substances, naturelles ou non, qui imitent les hormones : ce sont des fausses clés. Parmi ces fausses clés, très peu d'entre elles peuvent ouvrir les serrures, et parmi celles qui y arrivent très peu provoquent des maladies.

L'industrie cosmétique a-t-elle été suffisamment vigilante et est-elle suffisamment surveillée ?

Oui, elle l’est de manière totale et revendique d’être en Europe une des plus sûres au monde. Pourquoi ?

L’industrie cosmétique européenne a été une des premières à évaluer la sécurité des produits grâce aux données scientifiques disponibles sur les ingrédients.

Ensuite, la réglementation européenne impose d'évaluer la sécurité de chaque produit et de la réévaluer aussi souvent que nécessaire, tout au long de la vie du produit.

Enfin, concernant l'évolution de la réglementation, la Commission européenne et les Etats membres s'appuient sur le CSSC qui est le Comité Scientifique Européen pour la Sécurité des Consommateurs. Il est composé de 17 membres indépendants, venant d’instances nationales de santé et de sécurité, de différentes nationalités (essentiellement des experts en chimie et toxicologie), sans aucun lien avec les industriels. Il peut se saisir seul s’il suspecte une substance ou le faire si un Etat membre le lui demande.

Parachevant le tout, il y a REACh, le règlement de l'Union européenne adopté pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques.

Tous ces dispositifs permettent d’affirmer aujourd’hui que nous sommes dans un contrôle très poussé et cela, au profit des consommateurs.

Comment et pourquoi devons- nous être rassurés sur les produits cosmétiques, alors que certains les pointent du doigt ?

Ceux qui le font ne connaissent manifestement pas toutes les procédures auxquelles les produits cosmétiques sont soumis.

Il n’y a pas un produit cosmétique qui ne passe pas au crible d’une évaluation. Dès qu’un produit va être mis sur le marché, il a obligatoirement "son" dossier d’évaluation et tout risque ou doute doit être éliminé avant sa commercialisation.

Plus encore, même si une formule reste la même mais que par exemple, les fournisseurs d'ingrédients changent, la sécurité du produit sera à nouveau confirmée.

Et mentionnons également la cosmétovigilance qui s’exerce sur l'ensemble des produits cosmétiques après leur mise sur le marché. Elle s'appuie sur : la déclaration des effets indésirables et le recueil des informations les concernant, l'enregistrement, l'évaluation et l'exploitation des informations relatives à ces effets dans un but de prévention.

Toute survenue d'effets indésirables, avec une formule ancienne ou nouvelle, impose de réévaluer la sécurité du produit cosmétique. C’est un système de surveillance qui s’impose de manière drastique aux fabricants. Peu de personnes le connaissent et c’est pour cela que nous devons aujourd’hui amplement le faire savoir. Sans quoi de nombreux amalgames et faux débats sont créés et sèment injustement le doute.